Réf. Farde e-Assemblées : 2496664

N° OJ : **40**

Projet d'Arrêté - Conseil du 12/12/2022

Objet : Asbl "Institut Culturel d'Architecture Wallonie-Bruxelles".- Subside : 15.910,00 EUR.

Le Conseil Communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions ;

Vu la demande de l'asbl "Institut Culturel d'Architecture Wallonie-Bruxelles" (ci-après ICA) d'un subside de 15.910,00 EUR pour la traduction en Néerlandais, la mise en page et l'impression du guide pédagogique « L'architecture fait l'école buissonnière » en 3.000 exemplaires ;

Considérant que les subventions seront utilisées aux fins suivantes :
- La traduction du guide pédagogique « L'architecture fait l'école buissonnière » ;
- La mise en page du guide ;
- L'impression du guide en 3.000 exemplaires ;

Considérant que le dossier pédagogique « L'architecture fait l'école buissonnière » s'adresse à l'ensemble des publics que l'Institut Culturel d'Architecture Wallonie-Bruxelles (ICA) veut fédérer : enfants, adolescents, familles et citoyens curieux de l'architecture ;

Considérant que les termes "architecture" ou "urbanisme" n'apparaissent pas de manière explicite dans les programmes scolaires, il est cependant important pour l'enfant et l'adolescent de découvrir, d'observer et de se repérer dans des espaces, des environnements plus ou moins proches tels que la classe, l'école, la rue, le quartier ou la ville ;

Considérant que pour faire de l'architecture l'affaire de tous, l'ICA veut multiplier les approches sensorielles et les actions liées à l'appropriation de l'espace ;

Considérant que l'éducation à l'architecture imaginée par l'ICA est conçue comme un levier d'émancipation et d'intégration sociale favorisant la réduction des inégalités et permettant une égalité dans l'accès de tous les jeunes à l'architecture d'où qu'ils viennent ;

Considérant que sa traduction en Néerlandais permettrait ainsi au plus grand nombre de pouvoir découvrir la ville de Bruxelles par le biais architectural et urbanistique, et d'ainsi aider à mieux comprendre son cadre de vie, sa complexité et son histoire mais surtout ses enjeux pour l'avenir ;

Considérant qu'il permettrait à l'ICA d'entamer son travail de sensibilisation à l'architecture au sein des écoles néerlandophones, comme il le fait depuis deux ans dans les écoles francophones, mais aussi de renforcer ses partenariats avec des opérateurs culturels et sociaux bruxellois, tels que le MAD Brussels, et d'en développer de nouveaux ;

Considérant que les crédits sont disponibles à l'article 93006/33202 du budget ordinaire 2022 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article 1 :
Le principe d'octroyer un subside de 15.910,00 EUR à l'article 93006/33202 du budget ordinaire 2022, à l'asbl "Institut Culturel d'Architecture Wallonie-Bruxelles" pour la traduction en néerlandais, la mise en page et l'impression du guide pédagogique "L'architecture fait l'école buissonnière" en 3.000 exemplaires est adoptée.

Article 2 :
La dépense dont question à l'article 1 sera financée par la trésorerie.

Article 3 :
Le Collège est chargé des modalités d'exécution.

Annexes :